

CONSEIL MUNICIPAL DU

15 FEVRIER 2021

COMPTE RENDU

Étaient présents :

Mmes, MM. LUCAND Christophe – PLAZA Alexandre – HUMBERT Philippe – ROY Michel – PÉTRIGNET Blandine – DEFAUT Sabine – PAMPULIM William – BOUCHUT Patrick – GUERRIER Séverine – ARGILLI Audrey – SCHOENEWALD Sandrine – POIROT Stéphanie – MERRA Jacques – PRIN Kelly – PIZZOLO Philippe – DUBUSSE Julien

Absents excusés :

GALLOIS Sophie (pouvoir à Christophe LUCAND) – AMINI Malika (pouvoir à Blandine PÉTRIGNET) – MICHAUD Sandra (pouvoir à Sandrine SCHOENEWALD) – ALIN Jérôme (pouvoir à Alexandre PLAZA) – GUERBEUR Olivier – RIGAUX Hugo – CADOUX Michel (pouvoir à Stéphanie POIROT)

Monsieur Philippe HUMBERT a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

PARTENARIAT AVEC LA 7^{ème} COMPAGNIE DE L'ÉCOLE DE GENDARMERIE DE DIJON DANS LE CADRE DU STATUT DE « VILLE MARRAINE »

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil municipal s'était prononcé favorablement pour recevoir le titre de « ville marraine » de la 7^{ème} compagnie d'instruction de l'école de gendarmerie de Dijon.

Le Maire a le plaisir d'accueillir en première partie de séance le Capitaine Patrice CUINET, Commandant de la 7^{ème} compagnie d'instruction de l'école de gendarmerie de Dijon, accompagné de l'Adjudant-Chef QUENET et leur laisse la parole pour une présentation de leur école à l'aide d'un diaporama.

Le Capitaine CUINET fait état des premières relations établies entre les deux entités depuis un an, relations qui n'ont malheureusement pas pu être si riche en échanges compte tenu de la crise sanitaire actuelle. Toutefois, il se félicite des liens qui ont pu se nouer entre la population et ses stagiaires à l'occasion de la Saint Vincent Tournante.

Après cette présentation, au cours de laquelle il a été rappelé la devise de l'école (« De la meute naît la force »), et son animal totem (le loup), ainsi que les couleurs de son fanion (bleu et jaune), le Capitaine CUINET procède à la remise à Monsieur le Maire de la 1^{ère} rondache de la 23^{ème} promotion, accompagné d'un ouvrage sur la Gendarmerie Nationale de la part du Général HURTAUX.

Après avoir chaleureusement remercié les intervenants pour cette intervention et les présents offerts à cette occasion, Monsieur le Maire les invite à se retirer pour poursuivre l'ordre du jour.

RÉSERVE NATURELLE : présentation du plan local de biodiversité

Le Maire propose au Conseil municipal d'accueillir en séance Monsieur Jean-Christophe WEIDMANN, directeur du service « Développement durable et biodiversité » à la Communauté de communes, et Monsieur Georges STRUTYNSKI, Vice-président délégué à la Transition Énergétique, au Développement Durable et à la Préservation de l'Environnement pour faire une présentation du plan local de biodiversité.

Chaque élu dispose d'une plaquette informative établie à cette occasion.

Messieurs WEIDMANN et STRUTYNSKI prennent tour à tour la parole pour commenter ce document, et projettent à l'écran un diaporama pour illustrer leurs propos.

Ils font une présentation des enjeux au niveau local en termes de biodiversité, notamment sur le site du lac de Sathenay, mais également au niveau de la place des marronniers qui abrite une plante rare protégée appelée la Gagée des champs (genre de lys jaune), tout comme la Réserve Naturelle Nationale Combe Lavaux Jean Roland qui accueille la Biscutelle, espèce unique et rarissime.

Monsieur DUBUSSE demande si des actions sont entreprises par les services de la Réserve Naturelle en lien avec les écoles.

Monsieur WEIDMANN répond par l'affirmative, mais le contexte sanitaire actuel ne le permet pas. Par ailleurs, l'animatrice qui assurait des interventions aux écoles n'a toujours pas été remplacée depuis son départ lié à sa demande de mutation.

Monsieur WEIDMANN évoque ensuite le nouveau plan de gestion établi pour la période 2019-2029, et aborde le thème de la transition socio-écologique, qui nécessite selon lui, la nécessité d'avoir des interlocuteurs locaux essentiels tels que les élus, la population, et les associations.

Puis, Monsieur WEIDMANN répond aux interrogations soulevées par Monsieur HUMBERT ayant trait aux papillons et la source de la Manssouze.

Le débat touchant à sa fin, les intervenants reçoivent les remerciements appuyés de Monsieur le Maire et de l'ensemble des élus, et se retirent à leur tour de la séance.

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES ENTRE BROCHON ET GEVREY-CHAMBERTIN : point sur le dossier

Afin d'éviter à Monsieur le Maire de BROCHON d'attendre la fin de la séance pour évoquer ce point inscrit dans les questions diverses, le Maire propose au Conseil municipal de modifier exceptionnellement l'ordre du jour.

Après avoir reçu l'assentiment de l'assemblée délibérante, il invite Monsieur le Maire de Brochon à prendre place en séance et de faire un compte rendu de la procédure d'enquête publique qui s'est déroulée sur les deux communes concernées.

Après avoir remercié Monsieur LUCAND de son invitation à participer à cette réunion, Monsieur DUPONT fait un résumé de l'enquête qui s'est tenue à BROCHON. Le Commissaire enquêteur en charge de ce dossier n'a en effet recensé aucune observation dans le registre mis à disposition du public.

Pour sa part, Monsieur DUPONT se montre très favorable pour ce projet de modification au regard des engagements pris par la commune de GEVREY-CHAMBERTIN pour garantir la sécurité des usagers de cette future voirie. (Vitesse limitée à 30 km/h, voie douce réservée aux piétons et cyclistes, notamment pour les collégiens et lycéens).

Puis, Monsieur LUCAND rend compte des mentions consignées dans le registre d'enquête par deux habitants de la commune, et fait part des éléments de réponse communiqués au Commissaire enquêteur concernant certaines interrogations formulées par ces derniers.

Le Conseil municipal n'émet aucune remarque sur ce dossier.

D2102-01 AFFAIRE CONTENTIEUSE : projet de protocole d'accord transactionnel

Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'affaire contentieuse concernant un désordre sur une maison d'habitation lié à un ouvrage communal souterrain, les parties se sont rapprochées en cours de procédure et ont décidé de mettre un terme définitif à ce litige et de se concilier irrévocablement par l'adoption d'un protocole transactionnel.

Le Maire précise que le présent protocole a pour objet de clore amiablement le litige survenu entre les propriétaires et la Commune de GEVREY-CHAMBERTIN, à raison de l'ensemble des désordres constatés et listés par l'Expert BARBET dans son rapport du 29 novembre 2019.

Sans que cela ne vaille reconnaissance de responsabilité, la Commune s'engage à verser aux propriétaires à titre d'indemnité transactionnelle et de dommages-intérêts la somme forfaitaire, globale et définitive de 129 500 € TTC, dans les 30 jours suivants la signature du présent protocole.

Toutefois, le Maire confirme que l'assurance de la commune prendra cette somme intégralement à son compte dans le cadre des garanties prévues au contrat.

En contrepartie, et dès confirmation de la réception des fonds, les propriétaires s'engagent à se désister purement et simplement de la procédure pendante devant le Tribunal Judiciaire de DIJON sous le n°20/01270 et à renoncer à toute réclamation à l'égard de la Commune de GEVREY-CHAMBERTIN au titre des désordres ayant fait l'objet de l'expertise de Monsieur BARBET.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ce protocole d'accord transactionnel.

**D2102-02 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AVENUE DE LA GARE
DERNIÈRE TRANCHE : demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local**

Monsieur ROY expose au Conseil municipal que dans le cadre des études et travaux d'aménagement de l'avenue de la gare (dernière tranche), la commune a la possibilité de déposer un dossier de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL 2021).

Il propose de solliciter le concours de l'État pour obtenir une subvention destinée au financement de ce programme de travaux.

Le coût estimatif des travaux est de 717 205 € HT, les honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre sont évalués à 23 309 € HT et les frais de relevé topo à 1 800 € HT soit une dépense globale de 742 314 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- DÉPENSES HT :

* travaux :	717 205 € (1)
* maîtrise d'œuvre :	23 309 € (2)
* bureau de contrôle technique :	€ (2)
* autres : relevé topo	1 800 € (2) et (3)
TOTAL DÉPENSES HT :	742 314 €

- FONDS PRIVÉS :

Aides privées (dons, mécénat, Fondation du patrimoine, ligues sportives, CAF de la Côte d'Or, etc.)		Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
<input type="checkbox"/>	sollicitée	€	%€
<input type="checkbox"/>	attribuée			
<input type="checkbox"/>	sollicitée	€	%€
<input type="checkbox"/>	attribuée			

Recettes nettes sur 5 ans	<input type="checkbox"/> locations <input type="checkbox"/> ventes	Détail du calcul : compléter le tableau de calcul des recettes nettes (page suivante)	Total des recettes nettes sur 5 ans :€
----------------------------------	---	--	---

TOTAL FONDS PRIVÉS€
---------------------------	--------

- FINANCEMENTS PUBLICS :

Total des dépenses HT - total des fonds privés = total à financer par des fonds publics

$$742\,314\,€ - 0\,€ = 742\,314\,€$$

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant du financement
Dotation de soutien à l'investissement local	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	742 314 €	30 %	222 694 €
DETR	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	€	%	€
Conseil départemental	<input type="checkbox"/> sollicité <input checked="" type="checkbox"/> attribué	742 314 €	4.04%	30 000 €
CRB	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	742 314 €	45%	334 041 €
Autre : produit amendes de police	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	742 314 €	0.81%	6 000 €
AUTOFINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	<input type="checkbox"/> emprunt <input type="checkbox"/> fonds propres	742 314 €	20.15%	149 579 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		742 314 €	100%	742 314 €

Calendrier prévisionnel des travaux

Le démarrage de cette opération est prévu juillet 2021.

Sa durée approximative sera de 8 semaines.

Les factures seront réglées entre juillet et octobre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'adopter l'opération, ainsi que les conditions et modalités techniques et financières de réalisation du projet,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'investissement et le calendrier prévisionnel ci-dessus,
- De Solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL 2021),
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2021 section d'investissement,
- De décider de n'accepter ou ne retenir aucun devis avant que le dossier ne soit reconnu réceptionné par l'Etat, l'acceptation d'un devis constituant un commencement d'exécution au sens de l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales.

D2102-03 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AVENUE DE LA GARE DERNIÈRE TRANCHE : demande de subvention au conseil régional au titre du plan d'accélération de l'investissement régional

Monsieur ROY explique au Conseil municipal que dans le cadre des études et travaux d'aménagement de l'avenue de la gare (dernière tranche), la commune a la possibilité de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre du plan d'accélération de l'investissement régional.

Il propose de solliciter le concours du Conseil Régional pour obtenir une subvention destinée au financement de ce programme de travaux.

Le coût estimatif des travaux est de 717 205 € HT, les honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre sont évalués à 23 309 € HT et les frais de relevé topo à 1 800 € HT soit une dépense globale de 742 314 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- DÉPENSES HT :

* travaux :	717 205 € (1)
* maîtrise d'œuvre :	23 309 € (2)
* bureau de contrôle technique :	€ (2)
* autres : relevé topo	1 800 € (2) et (3)
TOTAL DÉPENSES HT :	742 314 €

- FONDS PRIVÉS :

Aides privées (dons, mécénat, Fondation du patrimoine, ligues sportives, CAF de la Côte d'Or, etc.)		Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
<input type="checkbox"/>	sollicitée	€	%€
<input type="checkbox"/>	attribuée			
<input type="checkbox"/>	sollicitée	€	%€
<input type="checkbox"/>	attribuée			

Recettes nettes sur 5 ans	<input type="checkbox"/> locations <input type="checkbox"/> ventes	Détail du calcul : compléter le tableau de calcul des recettes nettes (page suivante)	Total des recettes nettes sur 5 ans :€
----------------------------------	---	--	---

TOTAL FONDS PRIVÉS€
---------------------------	--------

- FINANCEMENTS PUBLICS :

Total des dépenses HT - total des fonds privés = total à financer par des fonds publics

$$742\,314\,€ - 0\,€ = 742\,314\,€$$

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant du financement
Dotation de soutien à l'investissement local	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	742 314 €	30 %	222 694 €
DETR	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	€	%	€
Conseil départemental	<input type="checkbox"/> sollicité <input checked="" type="checkbox"/> attribué	742 314 €	4.04%	30 000 €
CRB	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	742 314 €	45%	334 041 €
autre : produit amendes de police	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	742 314 €	0.81%	6 000 €
AUTOFINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	<input type="checkbox"/> emprunt <input type="checkbox"/> fonds propres	742 314 €	20.15%	149 579 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		742 314 €	100%	742 314 €

Calendrier prévisionnel des travaux

Le démarrage de cette opération est prévu juillet 2021.

Sa durée approximative sera de 8 semaines.

Les factures seront réglées entre juillet et octobre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'adopter l'opération, ainsi que les conditions et modalités techniques et financières de réalisation du projet,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'investissement et le calendrier prévisionnel ci-dessus,
- De solliciter le concours du Conseil Régional au titre du Plan d'accélération de l'investissement régional,
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2021 section d'investissement,
- De décider de n'accepter ou ne retenir aucun devis avant que le dossier ne soit reconnu réceptionné par le Conseil Régional, l'acceptation d'un devis constituant un commencement d'exécution au sens de l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales.

D2102-04 DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA CRÉATION DE VESTIAIRES AUX ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur ROY fait part au Conseil municipal de la vétusté des locaux actuels mis à la disposition des services techniques (espaces douches et sanitaires, vestiaires, salle de repos) et de la place réduite dont ils disposent.

C'est pourquoi, il fait part de l'urgente nécessité de procéder à la création d'un nouveau bâtiment d'environ 120 m² dans le prolongement de l'existant, pour remédier à cette situation.

Il rappelle qu'un certain nombre d'opérations sont éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), notamment en matière de bâtiments et équipements communaux.

En effet, il serait possible d'obtenir une subvention située entre 20 à 40 % du coût HT pour la création de vestiaires aux ateliers municipaux.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 315 000 € HT, les honoraires pour la maîtrise d'œuvre sont évalués à 39 375 € HT.

L'étude géotechnique Mission G2 s'élève à 1 970 € HT et les frais de bureau de contrôle technique à 3 300 € HT, et SPS à 1 815 € HT.

Soit un montant total estimé à 361 460 € HT

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- **DÉPENSES HT :**
 - * travaux : **315 000 € (1)**
 - * maîtrise d'œuvre : **39 375 € (2)**
 - * bureau de contrôle technique : **3 300 € (2)**
 - * autres : étude géotechnique : **1 970 € (2) et (3)**
 - Mission SPS : **1 815 €**

TOTAL DÉPENSES HT : 361 460 €

- **FONDS PRIVÉS :**

Aides privées (dons, mécénat, Fondation du patrimoine, ligues sportives, CAF de la Côte d'Or, etc.)		Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
<input type="checkbox"/>	sollicitée	€	%€
<input type="checkbox"/>	attribuée			
<input type="checkbox"/>	sollicitée	€	%€
<input type="checkbox"/>	attribuée			

Recettes nettes sur 5 ans	<input type="checkbox"/> locations <input type="checkbox"/> ventes	Détail du calcul : compléter le tableau de calcul des recettes nettes (page suivante)	Total des recettes nettes sur 5 ans :€
----------------------------------	---	--	---

TOTAL FONDS PRIVÉS€
---------------------------	--------

- FINANCEMENTS PUBLICS :

Total des dépenses HT - total des fonds privés = total à financer par des fonds publics
 361 460 € - 0 € = 361 460 €

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant du financement
Dotations de soutien à l'investissement local	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué			
DETR	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	361 460 €	40 %	144 584 €
Conseil départemental	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	361 460 €	12.45%	45 000 €
CRB	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué			
Autre : produit amendes de police	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué			
AUTOFINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	<input type="checkbox"/> emprunt <input type="checkbox"/> fonds propres	361 460 €	47.55%	171 876 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		361 460 €	100%	361 460 €

Calendrier prévisionnel des travaux

Le démarrage de cette opération est prévu juin 2021.

Sa durée approximative sera de 7 mois.

Les factures seront réglées entre juin et décembre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'adopter l'opération, ainsi que les conditions et modalités techniques et financières de réalisation du projet,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'investissement et le calendrier prévisionnel ci-dessus,
- De solliciter le soutien financier de l'Etat au titre Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2021),
- D'attester de la propriété communale du terrain à construire,
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2021 section d'investissement,
- De décider de n'accepter ou ne retenir aucun devis avant que le dossier ne soit reconnu réceptionné par l'Etat, l'acceptation d'un devis constituant un commencement d'exécution au sens de l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales.

D2102-05 CONSEIL DÉPARTEMENTAL : demande de subvention pour la création de vestiaires aux ateliers municipaux

Monsieur ROY fait part au Conseil municipal de la vétusté des locaux actuels mis à la disposition des services techniques (espaces douches et sanitaires, vestiaires, salle de repos) et de la place réduite dont ils disposent.

C'est pourquoi, il fait part de l'urgente nécessité de procéder à la création d'un nouveau bâtiment d'environ 120 m² dans le prolongement de l'existant, pour remédier à cette situation.

Il rappelle que dans le cadre de l'appel à projet Patrimoine communal, le Conseil départemental peut intervenir par la voie d'une subvention. Le taux est de 30 % d'un montant de dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT, soit une subvention plafonnée à 30 000 €.

Toutefois, le taux peut être bonifié de 15 %, soit une aide pouvant aller jusqu'à 45 000 €, pour les projets dont les travaux répondent aux enjeux d'adaptation au changement climatique, à savoir la réduction des gaz à effets de serre, le développement des énergies renouvelables et la préservation de la ressource en eau.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 315 000 € HT, les honoraires pour la maîtrise d'œuvre sont évalués à 39 375 € HT.

L'étude géotechnique Mission G2 s'élève à 1 970 € HT et les frais de bureau de contrôle technique à 3 300 € HT, et SPS à 1 815 € HT.

Soit un montant total estimé à 361 460 € HT

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

-	DÉPENSES HT :	
*	travaux :	315 000 € (1)
*	maîtrise d'œuvre :	39 375 € (2)
*	bureau de contrôle technique :	3 300 € (2)
*	autres : étude géotechnique :	1 970 € (2) et (3)
	Mission SPS :	1 815 €
	TOTAL DÉPENSES HT :	361 460 €

- **FONDS PRIVÉS :**

Aides privées (dons, mécénat, Fondation du patrimoine, ligues sportives, CAF de la Côte d'Or, etc.)		Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
<input type="checkbox"/> sollicitée	<input type="checkbox"/> attribuée	€	%€
<input type="checkbox"/> sollicitée	<input type="checkbox"/> attribuée	€	%€

Recettes nettes sur 5 ans	<input type="checkbox"/> locations <input type="checkbox"/> ventes	Détail du calcul : compléter le tableau de calcul des recettes nettes (page suivante)	Total des recettes nettes sur 5 ans :€
----------------------------------	---	--	---

TOTAL FONDS PRIVÉS€
---------------------------	--------

- **FINANCEMENTS PUBLICS :**

Total des dépenses HT - total des fonds privés = total à financer par des fonds publics

$$361\,460\,€ - 0\,€ = 361\,460\,€$$

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant du financement
Dotation de soutien à l'investissement local	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué			
DETR	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	361 460 €	40 %	144 584 €
Conseil départemental	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	361 460 €	12.45%	45 000 €
CRB	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué			
Autre : produit amendes de police	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué			
AUTOFINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	<input type="checkbox"/> emprunt <input type="checkbox"/> fonds propres	361 460 €	47.55%	171 876 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		361 460 €	100%	361 460 €

Calendrier prévisionnel des travaux

Le démarrage de cette opération est prévu juin 2021.

Sa durée approximative sera de 7 mois.

Les factures seront réglées entre juin et décembre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'adopter l'opération, ainsi que les conditions et modalités techniques et financières de réalisation du projet,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'investissement et le calendrier prévisionnel ci-dessus,
- De solliciter le soutien financier du Conseil Départemental au titre de l'appel à projet Patrimoine communal et à s'engager à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- D'attester de la propriété communale du terrain à construire,
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2021 section d'investissement.

SDIS : PROPOSITION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DISPONIBILITÉ D'UN AGENT SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

En l'absence de certains éléments, le Maire propose d'ajourner cette question inscrite à l'ordre du jour, ce projet de convention sera présenté et étudié à la prochaine séance du Conseil municipal.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22

Décisions prises par le Maire au titre des délégations qui lui ont été données conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'agence d'architectes « Architude » sise à Arc-sur-Tille d'un montant de 39 375 € HT pour la construction des vestiaires des services techniques municipaux.

Etat des déclarations d'intention d'aliéner non suivies de l'exercice du droit de préemption

Parcelles	Adresse	Demande du
AE 284	2 rue des Baraques	15/12/2020
AH 671 AH 572	15 rue du chêne	24/12/2020
AE 285	4 rue des Barques	22/12/2020
CH 133 CH 135	17 rue Debaumarché	15/12/2020
BT 304	1 rue Mazagran	06/01/2021
CH 149 CH 133	10 rue Debaumarche	11/01/2021
AK 287 AK 288	route de Beaune	15/01/2021
CA 16	54 avenue de la Gare	15/01/2021
AE 379	rue Combe du bas	19/01/2021
ZD 398 - 401 - 403	LA FORET	21/01/2021
CB 179	29 rue Craite Paille	26/01/2021

- **Suspension des services de la Communauté de communes :**

Le Maire expose que la Municipalité de Gevrey-Chambertin a été informée par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges de la suspension complète du lundi 1^{er} au vendredi 5 février de ses services d'accueil périscolaire, d'extra-scolaire et de restauration scolaire dans le cadre d'une mesure de prévention consécutive à la contraction par l'un de ses agents du COVID-19.

Le Maire indique que cette suspension plaçait dans le désarroi 280 élèves et leurs familles qui se retrouvaient sans aucune solution alternative et présentait un risque d'atteinte à l'ordre public et à la sécurité des enfants.

Compte tenu de cette situation, la Municipalité s'est adressée auprès des services de la Sous-Préfecture en se déclarant être en capacité d'assurer un accueil d'urgence pour les enfants des familles demeurées sans solution sur la pause méridienne, avec repas tirés du sac préparés par chaque famille pour leurs enfants, dans la salle de restauration habituelle.

Pour pouvoir assurer cette prestation, le Maire a sollicité la prise d'un arrêté de réquisition par les services préfectoraux permettant la mise en place d'un service alternatif d'urgence au restaurant scolaire qui serait assuré par les agents et élus de la commune.

Cette demande n'a pu être prise en compte au motif que le pouvoir de réquisition du Préfet ne pouvait pas s'appliquer en l'espèce.

- **Colis des Fêtes pour les Aînés :**

Monsieur le Maire rend compte des nombreux remerciements reçus de la part des habitants ayant bénéficiés de ces repas gastronomiques. A ces remerciements s'ajoutent ceux des personnels de l'EHPAD, des sapeurs-pompiers, et des professeurs et agents des écoles, auxquels la Commune a adressé un geste de soutien.

- **Dispositif « alerte citoyen » :**

Monsieur PLAZA fait part du retour très positif de cette application par les usagers.

- **Site internet de la Ville :**

Monsieur le Maire signale la mise en ligne du nouveau site internet de la Ville, au contenu plus dynamique et plus étoffé. Il rappelle que sa construction a été réalisée en grande partie en interne, notamment grâce à la participation active de Valentine MEISTER, Responsable de communication de la Mairie.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire salue la présence parmi le public de Monsieur Clément PALLEGOIX, étudiant archiviste en Master 2 Pro de l'Université de Bourgogne, qui effectue son stage aux archives communales sous le tutorat de Mme Sonia DOLLINGER, Directrice des archives municipales de DIJON.

La prochaine réunion du Conseil municipal est projetée au 3^{ème} lundi du mois mars 2021.